

*MUNICIPALITÉ DES BERGERONNES
COMTÉ DE SAGUENAY
PROVINCE DE QUÉBEC*

PROCES-VERBAL de la session régulière du Conseil de la municipalité des Bergeronnes, tenue le 11 décembre 2006, à 20h à la salle du conseil de l'édifice municipal situé au 424, rue de la Mer, Les Bergeronnes.

Sont présents : Monsieur le maire Francis Bouchard

Madame la conseillère
et messieurs les conseillers

Pierrette Larouche
Julien Dufour
Luc Gilbert
Martial Hovington
Patrice Imbeault

Est également présente : Madame la directrice générale
et secrétaire-trésorière, Myriam Lessard

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM :

Monsieur le maire constate que le quorum est respecté et déclare l'assemblée régulièrement constituée.

06-12-1761 Acceptation de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Julien Dufour
Appuyé par le conseiller Luc Gilbert
Et résolu unanimement

QUE l'ordre du jour soit et est accepté en y ajoutant les points suivants à VARIA et que cet item demeure ouvert :

- 18.1 Service de « premier répondant »
- 18.2 Révision des modalités de l'entente relative à l'établissement d'un plan d'aide mutuelle pour la protection contre les incendies des municipalités des Bergeronnes, de Sacré-Cœur et de Tadoussac
- 18.3 Emprunt temporaire

06-12-1762 Acceptation du procès-verbal de la séance régulière du 13 novembre 2006

Il est proposé par le conseiller Julien Dufour
Appuyé par le conseiller Patrice Imbeault
Et résolu unanimement

Que le procès-verbal de la séance régulière du 13 novembre 2006 soit et est accepté tel que rédigé et lu par les conseillers.

**06-12-1763 Acceptation du procès-verbal de la session spéciale
du 22 novembre 2006**

Il est proposé par la conseillère Pierrette Larouche
Appuyé par le conseiller Martial Hovington
Et résolu unanimement

QUE le procès-verbal de la séance régulière du 22 novembre 2006 soit et est
accepté tel que rédigé et lu par les conseillers.

**06-11-1764 Acceptation de la liste des comptes et
certificat de disponibilité de crédit**

Il est proposé par le conseiller Luc Gilbert
Appuyé par le conseiller Martial Hovington
Et résolu unanimement

QUE la liste des comptes à payer 2006-11 ainsi que la liste des comptes
payés pour la période de novembre 2006 soient acceptées pour un montant
de 56 520,89 \$

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT 2006

Je, Myriam Lessard, directrice générale/secrétaire-trésorière de la
municipalité des Bergeronnes, certifie par la présente que des crédits sont
disponibles pour un montant de 56 520, 89 \$ pour le paiement des dépenses
suivantes :

LISTE DES COMPTES À PAYER 2006-12		11-12-2006
Bell Canada	Communications	469.10 \$
Bell mobilité	Communications	34.00 \$
Bodycote	Analyses d'eau	193.71 \$
CCH	Renouvellement code mun. Lois principales et compl	191.86 \$
Dépanneur des berges	Essence machineries	273.00 \$
Dicom	Messagerie	40.48 \$
Distribution ricard	Fournitures alimentaires	31.85 \$
Duchênes sports	Équipement homme d'entretien	62.66 \$
Équipement GMM	Contrat copieur	88.35 \$
Excavation Côte-Nord	Travaux drainage rue de la Savane	706.49 \$
Garage Roch Lessard	Réparation tracteur	2 204.32 \$
Luc Gilbert	Frais déplacement dossier achat camion incendie	181.51 \$
GLR	Fournitures alimentaires	65.36 \$
Hydro-Québec	Électricité Hangar et lumières de rues	728.46 \$
John Meunier	Fourniture chlore	31.50 \$
Lily Aubé	Réparation aqueduc	210.00 \$
Louise Gauthier	Frais déplacements de nov 2005 à déc 2006	72.80 \$
Mallette	Services professionnels	77.48 \$
Maltais Ouellet	Fourniture entretien machineries	117.17 \$
MRC Haute-Côte-Nord	QP ordures - mutations- régime fiscal MAPAQ	19 107.65 \$
Papeterie du fleuve	Fourn. bureau	185.62 \$
Pétroles Paul Larouche	Huile chauffage édifice municipale	1 258.16 \$
PG mensys	Renouvellement contrat système comptable	4 085.11 \$
Pièces d'autos Deschênes	Fourniture abri patinoire	77.79 \$
Plomberie Serge Morin	Réparation fournaise édifice municipale	262.08 \$
Poste Canada	Publipostage	100.00 \$
Produits BCM	Fourniture aqueduc	482.09 \$

Produits sanitaires Lépine	Fourniture entretien bureaux	209.58 \$	
Québec municipal	Adhésion annuelle	182.32 \$	
Quincaillerie Lepage	Fourniture entretien bâtiments	83.04 \$	
Revenu Québec	DAS nov 2006	2 992.34 \$	
Revenu Canada	DAS nov 2006	1 569.08 \$	
Transport Larouche	Contrat déneigement	11 692.60 \$	
SRV	Contrat déneigement aréna et répar. Rue Savane	1 982.73 \$	
Tremblay Bois Mignault Lemay	Services juridiques	747.50 \$	
TOTAL:		50 797.79 \$	
LISTE DES DÉBOURSÉS 2006-12			
Poste Canada	Timbres	58.11 \$	7913
Carolle Perron	Frais déplacements	65.00 \$	7914
Myriam Lessard	Avance frais déplacements	100.00 \$	7915
Luc Caron	Réclamation	175.36 \$	7923
Myriam Lessard	Frais déplacements	135.90 \$	7924
Comm loisirs Bergeronnes	Subvention municipale	5 000.00 \$	7925
Poste Canada	Publipostage	38.73 \$	7926
Francine Maltais	Conciergerie	150.00 \$	7927
SOUS-TOTAL:		5 723.10 \$	
TOTAL:		56 520.89 \$	

6. Correspondance

Le maire procède au dépôt de la correspondance, en retransmet le résumé et les membres du conseil en acceptent le dépôt.

- 6.1 Groupe Ultima, Info-Prévention
- 6.2 Mérite québécois de la Sécurité civile
- 6.3 Vœux des Fêtes, Journal de la Haute-Côte-Nord
- 6.4 Campagne de membership de l'ATR Saguenay-Lac St-Jean
- 6.5 Remboursement de la contribution au FIER de 709.00 \$ par le CLD
- 6.6 Emondage des rue principale pour l'entretien des chemins en période hivernale
- 6.7 Dépôt du nouveau programme « Initiative de diversification économique »
- 6.8 Ajustement des tarifs de location d'espace pour l'éclairage public, Hydro-Québec
- 6.9 Dépôt du budget 2007 et du plan triennal 2007-2008-2009 de l'OMH
- 6.10 Demande d'installation d'un téléphone au local de l'Age d'Or

7. Demande d'aide financière de la part d'Air Médic

06-11-1765 Contribution financière Air Médic

ATTENDU QU'Air Médic offre un service d'ambulance aérienne unique et essentiel;

ATTENDU QU'Air Médic offre un service d'ambulance aérienne dans tout le Québec;

ATTENDU QUE la population peut bénéficier de ce service;

Il est proposé par la conseillère Pierrette Larouche
Appuyé par le conseiller Martial Hovington
Et résolu unanimement

QUE la Municipalité des Bergeronnes accepte de participer à la campagne de financement d'Air Médic pour 2007 et de verser un montant de 68, \$ représentant le taux fixé de 10¢tête d'habitant.

8. Demande d'aide financière pour l'organisation de la Fête de Noël des étudiants

06-11-1766 Demande d'aide pour l'organisation de la Fête de Noël des jeunes de l'École Dominique Savio

Il est proposé par le conseiller Luc Gilbert
Et appuyé par le conseiller Patrice Imbeault
Et résolu unanimement

QUE la Municipalité des Bergeronnes accepte de verser une contribution de 15.00 \$ pour la Fête de Noël des jeunes de l'École Dominique Savio.

9. Demande appui – Les délices maisons

06-11-1767 Demande d'appui – Les délices maisons

Il est proposé par la conseillère Pierrette Larouche
Appuyé par le conseiller Martial Hovington
Et résolu unanimement

QUE la Municipalité des Bergeronnes appui l'organisme « LES DÉLICES MAISONS » dans leurs démarches de demande de subventions auprès du Ministère et de tout autre instance dans le but d'offrir un meilleur soutien aux personnes en difficulté dans notre milieu.

10. Déneigement de la rue Otis

06-12-1768 Annulation de la résolution 06-11-1741 concernant le déneigement de la rue Otis et renouvellement de contrat avec la municipalité des Escoumins

ATTENDU QUE le conseil, par la résolution 06-11-1741, a décidé d'octroyer le contrat de déneigement à une entreprise des Bergeronnes;

ATTENDU QUE la Municipalité des Bergeronnes a une entente avec la Municipalité des Escoumins depuis plusieurs années et qu'elle a toujours été satisfaite du service;

ATTENDU QUE la Municipalité des Escoumins propose un renouvellement de contrat avec une légère augmentation;

ATTENDU QUE le conseil trouve raisonnable cette augmentation;

Il est proposé par le conseiller Luc Gilbert
Appuyé par le conseiller Martial Hovington
Et résolu unanimement

QUE la Municipalité des Bergeronnes annule la résolution 06-11-1741;

QUE la Municipalité des Bergeronnes renouvelle, avec la Municipalité des Escoumins, le contrat de déneigement de la rue Otis pour 3 ans au montant 8 433, \$ plus taxes, selon les termes suivants :

Hiver 2006-2007	2 675, \$
Hiver 2007-2008	2 809, \$
Hiver 2008-2009	2 949, \$

11. Nomination d'un représentant municipal sur le CA de l'OMH

06-12-1769 Nomination d'un représentant municipal sur le CA de l'OMH

Il est résolu par le conseiller :Martial Hovington
Appuyé par le conseiller Luc Gilbert
Et résolu unanimement

QUE la Municipalité des Bergeronnes désigne le conseiller Patrice Imbeault à titre de représentant municipal sur le CA de l'OMH pour un mandat de 3 ans en remplacement de la conseillère Nicole Gagnon suite à sa démission.

12. Signature de la convention d'adhésion au service Accès D de Desjardins

06-12-1770 Autorisation de signature de la convention d'adhésion au service Accès D de Desjardins

Il est proposé par le conseiller Martial Hovington
Appuyé par le conseiller Luc Gilbert
Et résolu unanimement

QUE la municipalité des Bergeronnes adhère au service AccèsD Affaires ainsi qu'aux sous-services définis au formulaire "AccèsD Affaires - Dossier entreprise" offerts par la Caisse CPD Saguenay-ST-Laurent;

QUE la convention d'adhésion et les autres documents requis ou utiles au service AccèsD Affaires s'appliquent nonobstant toute convention relative au fonctionnement des folios et des comptes, toute résolution relative aux opérations, aux signatures ou tout autre document de même nature en possession de la caisse où le ou les folios et comptes sont détenus;

QUE la directrice générale, madame Myriam Lessard, soit désignée administrateur principal aux fins d'utilisation du service AccèsD Affaires et qu'elle soit investie de tous les pouvoirs nécessaires à cette fin;

QUE le maire, monsieur Francis Bouchard, soit autorisé à signer, pour et au nom de la municipalité, toute convention d'adhésion et tout autre document requis ou utile à cette fin;

QUE les personnes mentionnées ci-dessus soient autorisées, au nom de la municipalité des Bergeronnes, à apporter en tout temps des modifications à la convention d'adhésion et à tout autre document relatif au service AccèsD Affaires.

QUE le titulaire consente à ce que le ou les folios qu'il détient à la Caisse CPD Saguenay-ST-Laurent, soient intégrés au service AccèsD Affaires de la municipalité des Bergeronnes

QUE les modalités de fonctionnement décrites au formulaire "AccèsD Affaires - Dossier entreprise" de la municipalité des Bergeronnes s'appliquent nonobstant toute convention relative au fonctionnement des folios et des comptes désignés au formulaire "AccèsD Affaires - Dossier entreprise", toute résolution relative aux opérations, aux signatures ou tout autre document de même nature en possession de la caisse où le ou les folios et comptes sont détenus;

QUE la directrice générale, madame Myriam Lessard, soit désignée administrateur principal aux fins d'utilisation du service AccèsD Affaires et qu'elle soit investie de tous les pouvoirs nécessaires à cette fin;

QUE la municipalité des Bergeronnes et les représentants qu'elle aura dûment désignés soient autorisés à effectuer des opérations au ou aux folios au moyen du service AccèsD Affaires, nonobstant toute convention relative au fonctionnement du ou des folios, toute résolution relative aux opérations, aux signatures ou tout autre document de même nature en possession de la caisse ou des caisses où le ou les folios et comptes sont détenus;

QUE le maire, monsieur Francis Bouchard, soit autorisé à signer, pour et au nom du titulaire, tout document requis ou utile pour donner plein effet aux présentes.

13. Rénovation du local de l'Age d'Or

06-12-1771 Modification du montant des rénovations

ATTENDU QUE le projet de rénovations du local de l'Age d'Or a été présenté dans le cadre du programme PMVI d'Hydro Québec;

ATTENDU QUE le montant original des travaux a été fixé à 14 000,00 \$;

ATTENDU QUE le montant final des travaux se chiffrent à 21 538,06 \$ d'où un dépassement des coûts initiaux;

ATTENDU QUE selon les critères du programme, la Municipalité des Bergeronnes doit autoriser le dépassement des coûts;

Il est résolu par le conseiller Luc Gilbert

Appuyé par le conseiller Patrice Imbeault
Et résolu unanimement

QUE la Municipalité des Bergeronnes autorise un montant maximum 20 000,00 \$ pour l'ensemble des travaux effectués au local de l'Age d'Or et que la résolution soit transmise à Hydro-Québec afin que cette somme nous soit versée dans le cadre du programme PMVI d'Hydro-Québec.

14. Report de l'adoption des prévisions budgétaires

06-12-1772 Report du dépôt des prévisions budgétaires en janvier 2007

ATTENDU QUE l'entrée en fonction récente d'une nouvelle directrice générale;

ATTENDU QUE la Municipalité des Bergeronnes veut dresser un portrait juste et équitable de la situation financière de l'année 2006;

Il est proposé par le conseiller Patrice Imbeault
Appuyé par la conseillère Pierrette Larouche
Et résolu unanimement

QUE la Municipalité mandate la firme comptable Mallette afin de dresser un portrait de la situation financière de la Municipalité et convient de reporter le dépôt et l'adoption des prévisions budgétaires 2007 au plus tard le 26 janvier 2007.

06-12-1773 Acceptation du règlement 2006-0034

RÈGLEMENT NUMÉRO 2006-0034

RÈGLEMENT ABROGEANT
DIVERSES DISPOSITIONS
RELATIVES À LA PROTECTION
CONTRE LES INCENDIES

ASSEMBLÉE régulière du Conseil de la Municipalité des Bergeronnes, tenue le 11 décembre 2006 à 20 h, à la salle du conseil de l'édifice municipal situé au 424, rue de la Mer des Bergeronnes.

SON HONNEUR LE MAIRE FRANCIS BOUCHARD

LES CONSEILLERS :

Madame Pierrette Larouche
Messieurs : Julien Dufour
 Luc Gilbert
 Martial Hovington
 Patrice Imbeault

Tous les membres du conseil et formant quorum

ATTENDU QUE la municipalité a adopté le règlement relatif à la prévention des incendies;

ATTENDU QUE ce dernier règlement vise à uniformiser les règles sur ces sujets pour l'ensemble des municipalités desservies par le service intermunicipal de protection contre les incendies de la Ville de Forestville;

ATTENDU QUE vu ce règlement, il y a lieu d'abroger expressément certaines dispositions contenues à la réglementation municipale;

Il est proposé par le conseiller Patrice Imbeault
Appuyé par la conseillère Pierrette Larouche
Et résolu unanimement

QUE la municipalité des Bergeronnes adopte le règlement # 2006-034 abrogeant diverses dispositions relatives à la protection contre les incendies.

1. PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

2. RÈGLEMENTS ABROGÉS

Les règlements ci-après énumérés et les dispositions des règlements qui y sont mentionnées sont abrogés et remplacés par le Règlement no: 2006-0034 concernant la prévention des incendies:

- Règlement # 21
- Règlement # 58, daté du 17 septembre 1981,
- Règlement # 108, daté du 10 avril 1995,
- Règlement # 119, daté du 15 mai 1998,
- Règlement # 122, daté du 21 juin 1999,
- Règlement # 2004-23, daté du 14 décembre 2004.

3. ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ AUX BERGERONNES
M.R.C. DE LA HAUTE-CÔTE-NORD
CE 11 DÉCEMBRE 2006

FRANCIS BOUCHARD, maire

MYRIAM LESSARD,
Directrice général et secrétaire-trésorier

15. Avis de motion pour règlement d'emprunt

Un avis de motion sera donné à la population des Bergeronnes afin de les informer qu'il y aura, lors de la prochaine session, adoption d'un règlement d'emprunt pour l'achat d'un camion de pompier.

16. Fermeture du bureau municipal pour la période des Fêtes

06-12-1774 Fermeture du bureau municipal pour la période des Fêtes

Il est proposé par le conseiller Luc Gilbert
Appuyé par la conseillère Pierrette Larouche
Et résolu unanimement

QUE le bureau municipal soit fermé du 22 décembre au 2 janvier 2007 inclusivement et que l'homme d'entretien de la municipalité soit autorisé à assurer les urgences pour les services d'aqueduc et d'égoût.

17. Période de questions

- L'assemblée interroge le conseil afin de connaître les raisons qui justifient l'achat d'un nouveau camion d'incendie.
- L'assemblée exprime le désir que l'on réinscrive la période de questions au début de l'ordre du jour comme c'était avant lors des sessions régulières.
- Tarification d'Hydro-Québec pour l'éclairage de rue - Possibilité d'obtenir des redevances sur le barrage dans le secteur des Petites-Bergeronnes.
- Discours du maire - L'assemblée suggère d'y insérer un volet « ENVIRONNEMENT et CULTURE ».
- Rémunération des élus – L'assemblée émet une critique à propos de la rémunération d'un conseiller lorsqu'il est absent aux sessions.
- Cheminement du dossier de construction de la caserne et achat de terrain – Il est précisé que le dossier d'achat du terrain est présentement au bureau du notaire, qu'un règlement d'emprunt est prévu à cet effet et que les plans et devis préliminaires sont réalisés.

18. Varia

18.1 Dépôt de la lettre du Ministère de la Santé et des Services sociaux

M. le Maire informe l'assemblée qu'un montant d'aide de 15 000, \$ est prévu au démarrage du service de premiers répondants ainsi qu'un montant récurrent de 3 800, \$.

18.2 Modification à l'entente relative à l'établissement d'un plan d'aide mutuelle pour la protection des incendie

06-12-1775 Modification à l'entente relative à l'établissement d'un plan d'aide mutuelle pour la protection incendie

ATTENDU QUE l'entente relative à l'établissement d'un plan d'aide mutuelle pour la protection contre l'incendie entre les municipalités de Bergeronnes, Sacré-Cœur, Tadoussac et les Escoumins, vient à échéance le 10 juillet 2007;

ATTENDU QU'il est requis de revoir cette entente particulièrement en ce qui a trait à la tarification;

Il est résolu par le conseiller Luc Gilbert
Appuyé par le conseiller Julien Dufour
Et résolu unanimement

QUE le Conseil avise les parties à l'entente relative à l'établissement d'un plan d'aide mutuelle pour la protection contre les incendies, soient les municipalités de Sacré-Cœur, des Escoumins et de Tadoussac, qu'une révision des modalités de l'entente est requise;

QUE le Conseil mandate M. Pierre Poirier, directeur du service incendie afin de discuter des modalités de l'entente entre les parties;

QU'à défaut du désir des autres parties de modifier l'entente, la présente résolution constitue l'avis d'annulation requise selon l'article 13 de ladite entente, et ce selon les délais prescrits.

18.3 Service Incendie

Il est prévu qu'un avis soit envoyé aux citoyens leur demandant d'installer leur numéro civique à leur résidence afin d'assurer un service efficace lors d'un incendie.

18.4 Installation lumières de rue

Le conseiller Patrice Imbeault demande à la directrice générale le suivi du dossier d'installation de deux lumières de rue. La directrice mentionne qu'elle est en attente de nouvelles suite à demandes de soumissions qu'elle a faites.

18.5 Chemin Bersaco

Les conseillers amorcent une discussion au sujet des travaux d'amélioration du chemin d'accès à l'usine Bersaco et mentionnent qu'après vérification de la conformité des travaux exécutés par la firme Constructions SRV, l'évaluation démontre que celle-ci n'a pas respecté les travaux tel que décrits dans la soumission, et en conséquence, la firme devra émettre une lettre d'intention auprès de la municipalité pour corriger la situation au printemps.

19. Fermeture de la session régulière

06-12-1776 Fermeture de l'assemblée

Il est proposé par le conseiller Martial Hovington
Appuyé par la conseillère Pierrette Larouche
Et résolu unanimement

QUE l'assemblée soit et est levée à 9 h.29

Francis Bouchard
Maire

Myriam Lessard
Directrice générale/secrétaire-trésorière